



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2019

Membres du
Conseil : 27

Présents : 21
Pouvoirs : 5
Absent : 6

Date de
Convocation :
25/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le 1er avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

M ANTONIOTTI	Absent excusé- Donne pouvoir à Serge FAUDRIN	M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent
Mme BARBIE	Présente	Mme HEDELIN	Présente	Mme ROCHE	Présente
Mme BAUDINO	Absente excusée- Donne pouvoir à Houria MOREL	M HERMAN	Présent	Mme RUBIO	Présente
M BRUNET	Présent	Mme HOUGET	Présente	M SCHALTENBRAND	Absent excusé- Donne pouvoir à José YEVENES
M DELETTE	Présent	Mme MANFREDI	Présente	Mme THURIN	Absente excusée- Donne pouvoir à Marie Rose DI BERNARDO
M DENIZE	Absent excusé	M MICHAILIDES	Présent	M TROUVE	Présent
Mme DEZOBRY	Absente excusée- Donne pouvoir à Charlie PERPETE	Mme MOREL	Présente	M VINCENT	Présent
Mme DI BERNARDO	Présente	M M'SIBIH	Présent	M YEVENES	Présent
M FAUDRIN	Présent	Mme PELTIER	Présente	Mme YNESTA	Présente

Secrétaire de séance : Madame Houria MOREL

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00

Monsieur Le Maire communique quelques points d'informations en ouverture de séance. Le premier point précise qu'un arrêté Préfectoral a été pris pour la réglementation de l'emploi du feu sur la commune, il est précisé qu'une carte est établie sur les zones à risque, (200m des massifs), elle est disponible en mairie, auprès de l'urbanisme.

Le deuxième point d'information concerne la commission MAPA, relative à l'extension de la cantine scolaire, fixée au jeudi 28 mars en mairie qui a procédé à l'ouverture des plis. Trente quatre entreprises ont répondu et ont apporté trente neuf offres. Une réunion de synthèse est prévue mardi 09 avril 2019, avec le bureau d'études SEE, pour analyser les offres selon les critères définis.

Il est précisé en troisième point, que le calendrier des séances du Conseil Municipal proposé en fin d'année 2018 pour l'année 2019, n'est pas figé. Les dates des séances évolueront selon les besoins de la commune.

Enfin, Monsieur Le Maire précise que l'opérateur TDF envisage l'installation d'un pylône, sur le site de l'ancienne décharge de la commune. Cette opération serait réalisée dans le cadre de l'amélioration de la couverture de l'axe autoroutier. Toutefois, l'autorisation pourrait n'être déclinée que si tous les opérateurs pouvaient en bénéficier et qu'il soit prévu l'installation de cellules visant à améliorer la couverture réseau du village.

De même, ORANGE a l'intention de couvrir l'axe D13 joignant Saint-Maime à Forcalquier. Cette demande est étudiée par TDF sur le site de l'ancien émetteur TV et nous demanderions l'élaboration d'un dossier technique portant sur la simulation des rayonnements.

◆ ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2019

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, adopte le Procès Verbal du 14 mars 2019, à l'unanimité

◆ DECISIONS DU MAIRE (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)

- De signer un avenant n°1 de 2500.00 € HT pour chacune des affaires suivies par le cabinet TOMASI GARCIA, dans le cadre du contentieux de la Carrière.
- De signer un devis avec la Sté MGM pour le remplacement de 4 sanitaires à l'école élémentaire pour un montant de 880.00 € HT.

◆ INFORMATION

Convention US VIVO :

Monsieur Le Maire précise qu'une convention d'utilisation des installations sportives par l'association US VIVO a été formalisée avec la commune.
Cette convention liste tous les équipements mis à disposition ainsi que les modalités d'utilisation, il n'y a pas d'impact financier pour la commune ni pour l'association.

◆ EXAMEN DES DELIBERATIONS :

1 – COMPTE DE GESTION 2018

- **COMMUNE : BUDGET PRINCIPAL**

Madame Marie-Rose DI BERNARDO, adjointe déléguée aux finances présente au Conseil Municipal le compte de gestion de la Commune pour l'année 2018 arrêté par le Comptable du Trésor. Elle précise qu'il est en concordance avec les comptes de l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la commune.

- **CIMETIERE : BUDGET PRINCIPAL**

Madame Marie-Rose DI BERNARDO, adjointe déléguée aux finances, présente au Conseil Municipal le compte de gestion du cimetière de la commune pour l'année 2018, arrêté par le Comptable du Trésor. Elle précise qu'il est en concordance avec les comptes de l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du cimetière de la commune.

2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

- **COMMUNE : BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de la Commune pour l'année 2018.

En fin de présentation, monsieur le Maire se retire conformément à la loi et madame DI BERNARDO, assure la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte administratif 2018 tel que détaillé ci-dessous :

Section de fonctionnement

Recettes	4 420 874.60 €
Dépenses	4 005 588.24 €
Résultat excédentaire de l'exercice	415 286.36 €
Excédent reporté	1 202 363.43 €
Excédent de clôture	1 617 649.79 €

Section d'investissement

Recettes	1 518 975.81 €
Dépenses	1 140 275.47 €
Résultat excédentaire de l'exercice	378 700.34 €
Excédent reporté	439 458.96 €
Excédent de clôture	818 159.30 €

- **CIMETIERE : BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du cimetière de la Commune pour l'année 2018.

Un déficit reporté d'un montant de 50 220.88 € correspondant au stock de caveaux et de cases columbariums.

Il sera nécessaire de réintégrer l'étude de reprise de concessions au budget général de la Commune soit 11 323.20 €.

En fin de présentation, monsieur le Maire se retire conformément à la loi et madame DI BERNARDO, assure la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte administratif 2018 tel que détaillé ci-dessous :

Section d'exploitation

Recettes	13 190.89 €
Dépenses	24 871.68 €
Résultat déficitaire de l'exercice	-11 680.79 €
Déficit reporté	-38 540.09 €
Résultat de clôture (déficit)	-50 220.88 €

Section d'investissement

Recettes	0.00 €
Dépenses	0.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €
Excédent reporté	0.00 €
Excédent de clôture	0.00 €

3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2018 : COMMUNE- BUDGET PRINCIPAL

Madame Marie-Rose DI BERNARDO rappelle au conseil municipal les résultats du Compte Administratif 2018 de la Commune.

Excédent de Fonctionnement : 1 617 649.79 €

Excédent d'Investissement : 818 159.30 €

Après étude des besoins budgétaires 2019, il est proposé d'affecter une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement en section d'investissement, à hauteur de 270 000 €.

Cette affectation permet de financer par fonds propres une partie des investissements programmés au budget primitif 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter en section d'investissement à l'article 1068-Excédent de fonctionnement capitalisés, la somme de 270 000 €, précise qu'il y a lieu de reporter un excédent de fonctionnement libre de toute affectation à l'article 002-Résultat de fonctionnement reporté, pour la somme de 1 347 649.79 €.

4 - AFFECTATION DES RESULTATS 2018 : CIMETIERE- BUDGET PRINCIPAL

Madame Marie-Rose DI BERNARDO rappelle au conseil municipal les résultats du Compte Administratif 2018 du cimetière de la Commune.

Déficit d'Exploitation : **- 50 220.88 €**

Ce déficit sera repris en déficit d'Exploitation sur le budget 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reporter le déficit d'exploitation à l'article 002-Résultat d'exploitation reporté, d'un montant de 50 220.88 €.

5 - BUDGET PRIMITIF 2019 : COMMUNE

Conformément à l'article L 1612-6 du CGCT, un budget peut être voté en suréquilibre : «...n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont dans la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent. »

L'article L 1612-7 du CGCT précise que « ... n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comprend ou reprend un excédent reporté par la décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées. »

Le vote de la section de fonctionnement en suréquilibre (+ 1 347 649.79 €) semble nécessaire dans le cadre d'une gestion prudente des finances de la commune.

Madame Marie-Rose DI BERNARDO présente au conseil municipal les prévisions budgétaires 2019, des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2019 de la commune comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

011 Charges à caractère général	1 091 320.00 €
012 Charges de personnel	2 383 029.00 €
014 Atténuations de produits	48 694.00 €
22 Dépenses imprévues de fonctionnement	149 900.00 €
042 Dotations aux amortissements	105 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	439 517.00 €
66 Charges financières (intérêts)	91 173.00 €
67 Charges exceptionnelles	500.00 €

023 Virement à la section d'investissement	252 000.00 €
--	--------------

Total des dépenses	4 561 133.00 €
---------------------------	-----------------------

002 Résultat de fonctionnement reporté	1 347 649.79 €
013 Atténuation de charges	50 550.00 €
042 Amortissements subventions	104 075.00 €
70 Vente d'eau et prestations de services	396 550.00 €
73 Impôts et taxes	3 085 816.00 €
74 Dotations et participations	813 472.00 €
75 Autres produits de gestion courante	108 060.00 €
76 Produits financiers	110.00 €
77 Produits exceptionnels	2 500.00 €

023 Virement à la section d'investissement	252 000.00 €
--	--------------

Total des recettes réelles	4 561 133.00 €
-----------------------------------	-----------------------

002 DONT RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 347 649.79 €
---	----------------

Total des recettes	5 908 782.79 €
---------------------------	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT :

020 Dépenses imprévues d'investissement	43 962.20 €
040 Amortissements subventions	104 075.00 €
13 Subventions d'investissement	7 217.00 €
16 Remboursement capital dette	252 000.00 €
23 Travaux, installations techniques	2 081 216.80 €
45 Opération pour compte de tiers	201 060.00 €

Total des dépenses **2 689 531.00 €**

001 Solde exécution reporté	818 159.30 €
040 Dotations aux amortissements	105 000.00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	457 600.00 €
13 Subventions d'investissements reçues	580 111.70 €
16 Emprunt à contracter	250 000.00 €
45 Opération pour compte de tiers	226 660.00 €

021 Virement de la section de fonctionnement 252 000.00 €

Total des recettes **2 689 531.00 €**

6 - BUDGET PRIMITIF 2019 : CIMETIERE

Madame Marie-Rose DI BERNARDO présente au conseil municipal le Budget Primitif pour l'année 2019 du Cimetière qui s'équilibre comme suit :

Section d'Exploitation :

Recettes : 82 220.88 €

Dépenses : 82 220.88 €

Section d'Investissement :

Recettes : 0.00 €

Dépenses : 0.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote le budget primitif 2019 du cimetière comme présenté ci-dessus.

7 - TAUX D'IMPOSITION 2019

Madame DI BERNARDO indique que le produit des contributions directes à taux constant augmente de 2.63% par rapport à 2018 en raison de l'augmentation des bases d'imposition d'environ 2.2%.

Madame DI BERNARDO propose au Conseil Municipal le maintien des taux d'imposition pour l'année 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de maintenir les taux d'imposition 2019 ainsi qu'il suit :

TAXES	TAUX 2018	PRODUITS ATTENDUS
Taxe d'Habitation	7.27 %	476 403 €
Taxe Foncière Bâtie	26.28 %	1 603 080 €
Taxe Foncière Non Bâtie	86.56 %	52 888 €

8 - SUBVENTIONS 2019

Madame Marie-Rose DI BERNARDO précise que la commission vie associative a travaillé sur l'ensemble des dossiers de demande de subventions des associations Villeneuvoises et extérieures.

Initialement, le montant global demandé par les associations s'élevait à la somme 84 730 euros (dont 1 810 euros pour les associations extérieures), la commission a arbitré de manière à rester dans l'enveloppe déterminée par la commission finances lors de la préparation budgétaire.

Le montant total des subventions prévues en 2018 a été reconduit en 2019 pour la somme de 82 000 euros.

Monsieur Roland GIRAUD membre du bureau de l'association cyclo ne participera pas au débat pour le vote des subventions à ces associations.

Monsieur Michel VINCENT membre du bureau de l'association des boules Villeneuvoises ne participera pas au débat pour le vote de la subvention à cette association.

Madame Catherine HEDELIN membre du bureau de l'association Nature plein air ne participera pas au débat pour le vote de la subvention à cette association.

Il est proposé au conseil municipal de voter une enveloppe globale d'un montant de 82 000 euros , de répartir le montant des subventions votées selon le tableau ci-dessous, précise que les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif, chapitre 65.

EVOLUTION SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET PROJETS

	versees	demande	Observations subventions	proposition de la commission
ASSOCIATIONS	2018	2019	2019	2019
ACEM (Musique)			n'existe plus	
AGE D'OR	900	3 000		2 200
AIKIDO	1 200	1 200		1 200
ANCIENS COMBATANTS			DISSOLUTION JANVIER 2019	
APCV	18 600	19 500		19 500
ASSOC AUTONOME DES PARENTS D'ELEVES	1 200	1 200		1 200
AVEC/AUTOUR DU CLOCHER	400	0		200
BOULES	5 000	5 700		5 200
BOXE	3 350	3 000		3 000
CHASSE	500	1 000		600
COMITE DES FETES	15 600	15 600		15 600
CYCLO	1 400	600		600
CYPRES DE VOUS	2 500	2 500		2 500
FNACA	500	600		600
FOOT US VIVO	13 500	14 000		13 500
GYM VOLONTAIRE	1 200	1 200		1 200
ILES AUX PATCHES	350	270		270
IMPULSION DANSE	1 000	500		500
JUDO	4 400	3 800		3 800
KARATE	1 250	1 300		1 300

LA JEUNE FORET	250	600		400
la meridienne		1 000	1000 € verse par CCAS	0
LES TIAGS 04	0	450		400
MIEUX VIVRE AU VILLAGE	800	800		800
MOTO CLUB VOLX VILLENEUVE	0		pas de demande	
NATURE ET PLEIN AIR ski	1 000	1 000		1 000
NATURE ET PLEIN AIR	650	700		650
RENAISSANCE	200	200		200
SOLEILLADE	600	800		800
TENNIS	800	800		700
VILLONOVO	2 000	2 500	Avance à déduire	2 500
CUMULS	79 150	83 820		80 420

EVOLUTION SUBVENTIONS EXTERIEURES

ASSOCIATIONS	versees 2018	2019
ADAPEI	140	
APAJH	140	0
ASPA		
Croix rouge	150	150
Pompiers amicale	1 100	1 400
Prévention routière	140	0
Secours Catholique	140	
Association Départementale Protection Civile		
Association Tour des Communautés		
AFSEP (sclérose en plaque)		
Fréquence Mistral		
Coumitat dei Felibre Bas Aupen		
La ligue contre le cancer		
Bouchons d'amour		
AFM Téléthon		
Secours populaire français		
les restaurants du cœur		
CUMULS	1 810	1 550

9- ACTUALISATION AP/CP – Travaux d'aménagement pour la sécurisation des déplacements du chemin du Clos de Bouichard 2019/2020

Travaux d'aménagement du Clos de Bouichard

Monsieur Le Maire expose que lors du vote du budget primitif 2018, les travaux d'aménagement du chemin du clos de Bouichard ont fait l'objet d'une autorisation de programme, par délibération n°2018-3-04-13 et, les crédits de paiement sont répartis sur deux années 2018 et 2019.

Pour rappel, le montant total des travaux prévus sur deux exercices budgétaires s'élève à 863 000 euros hors taxes et les crédits de paiement doivent être ajustés au budget 2019 selon l'exécution budgétaire 2018.

En conséquence l'ajustement proposé des crédits sur le budget 2019 est le suivant, il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser l'AP/CP pour cette opération arrêtée comme suit :

AP/CP 2019

Montant global de l'AP (hors Moe et CSPA)	1 035 600.00 € TTC
CP 2018	164 279.20 € TTC
CP 2019	871 320.80€ TTC

Le montant total de l'AP est équilibré suivant les recettes prévisionnelles suivantes :

FCTVA	169 879 €
DMO DLVA	260 400 €
Etat - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018	154 562 €
Autofinancement / emprunt	450 759 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, actualise l'autorisation de programme telle que présentée ci-dessus et, précise que les crédits budgétaires ont été prévus au Budget Primitif 2019.

10 - OUVERTURE AP/CP – Extension restaurant scolaire

Il est rappelé qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde. La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement sont encadrés par les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement et l'article L.263-8 du code des juridictions financières : les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année. Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année. Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt).

La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme. Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire. Elles sont votées par le Conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).

- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

- Toute les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une

délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif). En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Maire jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Extension restaurant scolaire

Monsieur Le Maire expose que lors du vote du budget primitif 2019, les travaux d'extension du restaurant scolaire nécessitent une autorisation de programme et crédits de paiement. En effet, le montant total des travaux prévus sur deux exercices budgétaires s'élève à 860 000 euros toutes taxes comprises, les crédits de paiement seront répartis sur les années 2019 et 2020.

En conséquence l'autorisation de programme présentée au budget 2019 est la suivante, il est proposé au Conseil Municipal de voter l'AP/CP pour cette opération, telle que définie ci-dessous :

AP/CP 2019

Montant global de l'AP (hors Moe et CSPS)	860 000 € TTC
CP 2019	500 000 € TTC
CP 2020	360 000 € TTC

Le montant total de l'AP est équilibré suivant les recettes prévisionnelles suivantes :

FCTVA (taux 16.404%)	141 074€
Etat - Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2018	154 562 €
Région - FRAT	200 000 €
Autofinancement / emprunt	364 364 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ouvre l'autorisation de programme telle que présentée et, précise que les crédits budgétaires ont été prévus au Budget Primitif 2019.

11-Aménagement pour la sécurisation des déplacements sur le chemin du Clos de Bouichard - Acte de sous-traitance Miditraçage

Dans le cadre des travaux d'aménagement pour la sécurisation des déplacements sur le chemin du Clos de Bouichard, un marché a été conclu avec le groupement d'entreprises EIFFAGE/SETP, EIFFAGE étant le mandataire, en date du 16 août 2018.

Le groupement souhaite sous-traiter la signalisation horizontale et verticale à MIDITRACAGE d'Apt pour un montant de 33.256,08 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le sous-traitant déclaré par le groupement d'entreprises EIFFAGE/SETP et, autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte spécial de sous-traitance et toutes les pièces s'y rapportant.

12 - Clos de Bouichard : Marché de travaux

Dans le cadre des travaux d'aménagement pour la sécurisation des déplacements sur le chemin du Clos de Bouichard, un marché a été conclu avec l'entreprise EIFFAGE en date du 16 août 2018.

Un prix nouveau est nécessaire pour terminer les travaux et concerne le revêtement de la chaussée qui sera réalisée en enduit bicouche, pour lequel on va utiliser une formulation améliorée appelée HP2.

Ce prix existe dans notre accord cadre à bon de commande EIFFAGE, mais ne figure pas dans le marché du clos de Bouichard.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal complète le bordereau de prix du marché de travaux et, autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant correspondant.

PN3	HP 2	M ²	0.40/M ²
-----	------	----------------	---------------------

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h40

Le Maire,

Serge FAUDRIN



Secrétaire de séance,

Houria MOREL

